



Qualiconsult®

Rapport Initial de Contrôle Technique

DCE version 2

Annule et remplace le RICT DCE version 1 du 31/03/2026

Remplacement Porte hangar SAG

MINISTERE DE L ECONOMIE ET DES FINA

50 RUE DE L'AEROPORT
37100 TOURS

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
3100123443	12/05/2026	2

Chargé(e) d'affaire
JEAN PHILIPPE TROUX

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	3
1.1 Affaire	3
1.2 Maîtrise d'Ouvrage	3
1.3 Maîtrise d'œuvre	3
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage	4
.....	4
2. Renseignements particuliers	5
2.1 Description sommaire de l'opération	5
2.2 Constitution et Classements	5
3. Documents reçus	6
4. Documents à transmettre à Qualiconsult	8
4.1 Avant la signature des marchés	8
4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique	8
5. Remarques préliminaires	9
5.1 Avant la signature des marchés	9
5.2 Après la signature des marchés	9
5.3 Emploi de Techniques Non Courantes	9
5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)	10
5.5 Limite de mission	11
5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT	11
6. Nature et présentation des avis	12
6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT	12
6.2 Avis suspendus ou défavorables	12
6.3 Formulation des avis	12
6.4 Commentaires « QC+ »	12
7. Récapitulatif des avis défavorables	14
8. Récapitulatif des avis suspendus	15
9. Récapitulatif des avis favorables	16
10. Récapitulatif des avis sans objet (SO)	17
11. Récapitulatif des avis hors mission (HM)	18
12. Commentaires QC+	19

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Affaire

Désignation	Remplacement Porte hangar SAG				
Adresse	50 RUE DE L'AEROPORT 37100 TOURS				
Montant prévu des travaux (HT)	Non communiqué	Date prévisionnelle de début de chantier	2026-11-15	Durée prévisionnelle de chantier en mois	3

Autorisation de travaux		
Récépissé de dépôt :		

1.2 Maîtrise d'Ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Ouvrage	MINISTERE DE L ECONOMIE ET DES FINA - M. MARTIAL MICHAUD BAT NECKER TELEDON 716 120 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12 Téléphone : +330247428568 Email : martial.michaud@interieur.gouv.fr	Oui

1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Œuvre Exécution	D CALLIET - M. Laurent CALLIET 394 Route de Viroy 45200 AMILLY Email : calliet.laurent@wanadoo.fr	Oui
	D CALLIET - M. Maxime DAUBRY 394 Route de Viroy 45200 AMILLY Téléphone : 06 08 48 33 43 Email : maximedaubry@orange.fr	Oui
BET Charpente	Arcad - M. Alexandre LALANNE 159, chemin de la Billardièrre 45720 Coullons Email : lalanne.alexandre@bet-arcad.fr	Oui
	Arcad - M. William Desbruns 159, chemin de la Billardièrre 45720 Coullons Email : desbruns.william@bet-arcad.fr	Oui

1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

☒	L	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
☐	LP	Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
☐	PS	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions neuves
☐	PSE	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions existantes
☒	LE	Solidité des existants
☐	AV	Stabilité des avoisinants
☐	SH	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
☐	SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
☒	STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
☐	TH	Isolation thermique et économies d'énergie
☐	PHH	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
☐	PHA	Isolation acoustique des bâtiments autres qu'habitation
☐	F	Fonctionnement des installations
☐	HAND	Accessibilité des handicapés
☐	BRD	Transports des brancards
☐	GTB	Gestion technique du bâtiment
☐	HYSH	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
☐	HYSA	Hygiène et santé dans les bâtiments autres qu'habitation
☐	ENV	Environnement - ICPE (complément mission S)
☐	CO	Coordination des missions de contrôle

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'opération

Dans le cadre de divers travaux de rénovation du bâtiment de la SECTION AERIENNE de la GENDARMERIE (SAG) NATIONALE à TOURS, il est prévu dans le même temps le remplacement de la porte du hangar. Il s'agit du remplacement de la porte accordéon (vertical) par une porte à empilement (horizontal).

Le Contexte :

Le bâtiment a été construit entre 1991 et 1995.

La porte accordéon existante est électrifiée, de dimension 21 m par 4,5 m de hauteur. Elle présente un dysfonctionnement régulier et occasionne d'importante gêne opérationnelle et de maintenance.

Travaux déjà prévus et réalisés :

Le sol intérieur du hangar a été repris par une résine de sol sur le dallage industriel existant.

La surface extérieure en béton sera rabotée et un enrobé sera mis en place.

Dans ce contexte des travaux de dallage / résine intérieur devront être compléter et la reprise des caniveaux à grilles extérieurs (réseau de reprise accidentel du kérosène) en pied du hangar devra être modifié en conséquence.

Il s'agit de l'installation d'une porte à empilement de type MEGADOOR de chez Assabloy de dimensions de passage libre de 16 m par 4,5 m de hauteur. Une porte de service de 0,90 x 2,04 sera intégré sur cette même façade.

Du fait de nombreuses contraintes techniques sur l'existant ne permettent pas d'intégrer ce type de porte sans de profondes et lourdes modifications de l'ossature (1. Le dégagement nécessaire sous toiture est trop limité, 2. Les bracons de renfort ne sont pas modifiables.) il a été envisagé la création d'un portique avec l'intégration de cette porte dans ce portique. Le portique vient en extension du bâtiment existant. L'extension doit rester inférieure à 20m2 pour rester dans le cadre d'une Déclaration Préalable de travaux.

La nouvelle structure vient en toute indépendance du bâtiment existant. Un caniveau sera remplacé au pied de la nouvelle porte. Les niveaux de sol extérieur au droit du nouveau seuil devront être retravaillés. (hors programme travaux). Les bardages seront retravaillés à neuf pour compléter les vides de l'ancienne porte ainsi que les retour contre façades bardée actuelles.

2.2 Constitution et Classements

- **Bâtiment(s) soumis au code du travail**

Identification	h > 8m	Bureau et activité	Industrie	Entrepôt
Hangar pour hélicoptères - bureaux administratif et de commandement	☐	☒	☐	☐

3. DOCUMENTS REÇUS

Architecte

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
	-	01-02 DPC3	Coupe CC - transversale	-	2026
	-	01-03 DPC4	Vue de dessus et vue de face	-	2026
	-	01-04 DPC5	Vues 3D	-	2026
	-	CCTP lot 00 - Généralité	CCTP lot 00 - Généralité	-	07/05/2026
	-	CCTP lot 01 - Gros Oeuvre	CCTP lot 01 - Gros Oeuvre	-	12/05/2026
	-	CCTP lot 02 - Charpente Métallique - bardage	CCTP lot 02 - Charpente Métallique - bardage	-	07/05/2026
	-	CCTP lot 03 - Porte sectionnelle	CCTP lot 03 - Porte sectionnelle	-	07/05/2026
	-	CCTP lot 04 - Electricité Courant fort - Faible	CCTP lot 04 - Electricité Courant fort - Faible	-	07/05/2026
	-	CCTP lot 05 - Résine	CCTP lot 05 - Résine	-	07/05/2026
	-	CM01-A-SGAMI OUEST-GENDARMERIE TOURS-Plan d'ensemble	Plan d'ensemble BET ARCAD	-	07/01/2026
Plan	-	CM01-A-SGAMI OUEST-GENDARMERIE TOURS-Plan d'ensemble	Plan d'ensemble BET ARCAD - Ind A	-	07/01/2026

BET Généraliste

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
	-	C8117_DDC_REV 0 [STRUCTURE PORTÉ]	Descente de charge - structure porteuse	-	14/11/2025
	-	C8117_NDC_REV 1 [STRUCTURE PORTÉ]	Note de calculs BET ARCAD - Rev 1	-	22/01/2026
Plan	-	CM01-0-SGAMI OUEST-GENDARMERIE TOURS-Plan d'ensemble	Plan d'ensemble BET ARCAD	-	24/10/2026
Autre	-	C8117_NDC_REV0 [FAISABILITE PORTÉ SUR EXISTANT]	Note de calculs BET ARCAD	-	01/10/2025

BET Géotechniques

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
	-	C25-21655 - Rapport de sols G2 PRO	C25-21655 - Rapport de sols G2 PRO	-	12/12/2025

Autre

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
	-	225158 Lorient Lann Bihoué_16,35x4,5m@1,0kPa_Append	Notice/plan caractéristique Porte ASSA ABLOY	-	05/08/2025

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
		ix 3_revB			
CCTP	-	DC-692-31-Notice DIAG-APD -SAG TOURS	Notice descriptive estimative - Remplacement de la porte accordéon	-	10/2025

4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSULT

4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés au plus tard 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à QUALICONSULT au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

5.3 Emploi de Techniques Non Courantes

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent **systématiquement informer au préalable** QUALICONSULT de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement).

Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation ;
- d'un ATE non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique.

QUALICONSULT rappelle qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à QUALICONSULT. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, QUALICONSULT serait dans l'obligation d'émettre un avis Défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs,...) ainsi que celui du Maître d'Ouvrage; ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.

5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux vérifications finales avant réception sur les installations techniques du bâtiment pour s'assurer de leur bon fonctionnement dans les conditions normales d'utilisation selon les modèles des attestations d'essais de fonctionnement édités par l'Agence Qualité Construction (AQC). Dans le cadre de notre mission PV, les entreprises concernées devront nous adresser leurs attestations d'essais de fonctionnement selon le modèle disponible sur le site internet de l'AQC.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

- les installations électriques de logements ou de services généraux ;
- les réseaux d'eau intérieure aux bâtiments ;
- les évacuations d'eau intérieures et extérieures aux bâtiments ;
- les portiers électroniques ;
- la ventilation mécanique contrôlée simple flux et double flux ;
- les installations de chauffage ;
- les portes et portails automatiques pour véhicules et piétons ;
- les protections solaires mobiles motorisées ;
- les volets motorisés, battants, coulissants et roulants ;
- production et distribution de l'eau chaude sanitaire ;
- réseaux de communication VDI.

A défaut d'un modèle disponible, les anciens "PV COPREC" (publiés par le document technique COPREC CONSTRUCTION n°1 d'octobre 1998, Moniteur du 06/11/1998, cahier spécial n°4954) seront recevables dans le cadre de la présente mission pour les installations suivantes :

- les ascenseurs, ascenseurs de charge ;
- les escaliers mécaniques, trottoirs roulants ;
- les réseaux de distribution collective de radiodiffusion ;
- le conditionnement d'air ;
- les fluides médicaux.

5.5 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
 - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
 - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
 - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale ;
 - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONCONSULT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT

- Le présent rapport est adressé au Maître de l'Ouvrage par email ainsi qu'aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis de QUALICONCONSULT sont présentés sous forme de tableaux comportant 3 colonnes :

Corps d'état		
Identification du point de contrôle	Libellé de l'avis	Référence du(es) document(s) examiné(s)

6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONCONSULT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont FAVORABLES.

6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 7.
- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 8 du présent rapport.

6.3 Formulation des avis

La signification des abréviations utilisées est précisée ci-après :

F : Avis Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, pourra être confirmé ou infirmé en fonction des éléments remis lors des phases ultérieures.

S : Avis Suspendu

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux, faute de quoi cet avis deviendra défavorable.

D : Avis Défavorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés présentent un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage ou sont incompatibles avec les référentiels concernés (Règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes)

SO : Sans Objet

Les dispositions techniques citées dans le référentiel d'examen ne rentrent pas dans le cadre du projet examiné. Cet avis est notamment formulé en sécurité des personnes, pour les réaménagements de bâtiments existants pour les parties de l'établissement non modifiées par les travaux

HM : Hors Mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

6.4 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONCONSULT peut émettre des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :

- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

7. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES

NEANT

8. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
COURANTS FORTS		
Alimentation électrique (lignes protégées) pour : - la porte à emblement - de secours (depuis le local groupe électrogène)	Il conviendra de nous transmettre les plans, notes de calculs et schémas électriques.	CCTP lot n°4 - Electricité
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL		
Dégagements		
Nombre et largeur des dégagements	Prévoir le déplacement du BAES au dessus de la porte d'issue de secours si nécessité de modification de la position de la porte IS.	Descriptif
SOLIDITÉ		
- Dispositif d'accès à la toiture du portique - Mise en sécurité périphérique	Il conviendra de préciser le principe de mise en sécurité de la toiture terrasse afin d'assurer la maintenance de celle-ci (reprise étanchéité, nettoyage de la toiture ...)	CCTP lot n°2 : charpente métallique - bardage
Caniveau à grille	Il est prévu la reprise des caniveaux à grilles extérieurs (réseau de reprise accidentel du kérosène) en pied du hangar. Il conviendra de nous transmettre le plan du réseau existant et du modificatif ainsi que la fiche technique des caniveaux et des caractéristiques des grilles. Prévu au CCTP caniveau de classe C250 kN. Il nous semble que cette classe n'est pas adaptée à la charge de l'hélicoptère à sortir avec un chariot spécifique. La classe E600 : les zones soumises à des charges à l'essieu élevées nous semble plus adaptée. Ce point reste à nous confirmer.	CCTP lot n°1 - Gros Oeuvre
Garde-corps	Nous transmettre le plan du garde-corps et le mode de fixation à la structure	CCTP lot 2 : charpente métallique - bardage
Hypothèse de dimensionnement	Il conviendra de réaliser un calcul de la structure en prenant en compte le cas type en exploitation d'un décollage et atterrissage d'un hélicoptère. Les actions (force de vent, pression ...) devront être transmis pour prise en compte dans la note de calculs en phase exécution.	- CM01-A-SGAMI OUEST- GENDARMERIE TOURS-Plan d'ensemble - C8117_DDC_REV 0 [STRUCTURE PORTE]

9. RÉCAPITULATIF DES AVIS FAVORABLES

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL		
Dégagements		
Dispositions générales applicables aux dégagements	Pour rappel : les dégagements sont toujours libres. Aucun objet, marchandise ou matériel ne doit faire obstacle à la circulation des personnes ou réduire la largeur des dégagements. - La porte faisant partie des dégagements réglementaires s'ouvrira par une manoeuvre simple. Le verrouillage de la porte doit être déverrouillé de façon simple de l'intérieur.	
Largeur des dégagements non réduite par des saillies ou dépôts		
Unités de passage	Le nombre d'issue de secours n'est pas modifié ni la largeur de passage.	
Effectif		
Effectif théorique	Selon les éléments en notre possession, aucune modification d'effectif n'est prévu et la porte en issue de secours existante sera déplacée pour être intégrée dans l'avancée.	

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Étanchéité	Prévu par étanchéité autoprotégée bicouche SBS sur support HACIERO avec régulation de condensation et isolation PU 100mm d'ep.	CCTP lot 2 : charpente métallique - bardage
Etude de sols	Les reconnaissances effectuées sur situe (1 sondage pressiométrique et 1 sondage destructif) situées aux extrémités de la future structure. La profondeur de reconnaissance est de 10m ce qui a permis d'identifier le profil géologique suivant : - C0 : Remblais sur 0,5m d'épaisseur - C1 : Limons des plateaux constitués d'argiles limono-sableuses reconnues jusqu'à 3,0m à 3,10m de profondeur - C2 : Formations continentales composées d'horizons sablo-argileux marron à beige, argilo-sableux marron à roux et argileux bariolés rencontrés jusqu'à 6,7 à 6,8m - C3 : Formations Lacustres de Touraine constituées de marne beige à blanche comportant des niveaux argileux bariolées, des bancs de calcaires compacts ainsi que des bancs composés de meulrières très indurées reconnues jusqu'à l'arrêt du sondage. Du fait des caractéristiques géomécaniques des sols, le géotechnicien préconise l'encastrement des fondations à 2m de profondeur avec des massifs afin de permettre le dimensionnement des massifs support de la structure.	- Rapport géotechnique G2 PRO Ref SEMOFI : C25-21655 - Notice descriptive estimative - APS-APD octobre 2025
Porte métallique	Menuiserie en acier galvanisé à chaud de 90cm de passage suivant CCTP.	CCTP lot 2 : charpente métallique - bardage
Structure métallique support de la porte	L'étude de faisabilité a permis de proposer 3 scénarios; toutefois il a été retenu la solution d'une ossature indépendante afin de ne pas engendrer de travaux conséquents modifiant le bâtiment. Ce choix est principalement lié au fait que l'encombrement de la porte dépasse l'ouverture disponible actuelle. Nota : Hauteur sous poutre HEA450 de 6150mm Prévu structure métallique traitée par galvanisation à chaud.	- C8117_NDC_REV 1 [STRUCTURE PORTE] - 01-03 DPC4 - CCTP lot 02 - charpente métallique - bardage

10. RÉCAPITULATIF DES AVIS SANS OBJET (SO)

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SANS OBJET	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL		
Dispositions générales		
Principes de sécurité	Selon les éléments en notre possession, aucune modification n'est prévu vis à vis de la disposition des commandes de désenfumage par rapport aux modifications futures; Il conviendra toutefois de s'en assurer.	

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SANS OBJET	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE BÂTIMENT SOUMIS AU CODE DU TRAVAIL		
Evacuation des personnes handicapées		
Espaces d'attente sécurisés		
Isolement vis-à-vis des tiers		
Isolement des bâtiments et locaux vis-à-vis des tiers		

11. RÉCAPITULATIF DES AVIS HORS MISSION (HM)

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS HORS MISSION	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Résine de sol	Prévu l'application d'une résine polyuréthane avec préparation du support béton	CCTP lot n°5 : résine

12. COMMENTAIRES QC+

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS QC+	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Bardage double peau	Prévu pour le bouchement de l'ancienne porte identique à l'existant. Il conviendra de nous transmettre le plan et fiche de dimensionnement du bardage pour avis en phase exécution. Prévu plateau de type HACIERBA ou équivalent + isolant en laine semi-rigide de type CALDIPAN 32 ou équivalent + bardage de type TRAPEZA 5.207.32 ou équivalent. La hauteur des relevés d'acrotères sera à préciser. nota : hauteur sol/acrotère de 8m. Prévoir les effets dynamiques de décollement de l'appareil.	Notice descriptive estimative - APS-APD octobre 2025 (plan de façade)
Dallage armé extérieur et dallage béton pour extension intérieur	Il conviendra de nous préciser l'épaisseur du dallage, le principe de ferrailage et liaison avec l'existant afin d'éviter le risque de pianotage. - Il conviendra de nous confirmer la bonne portance du sol support (prévu au CCTP k>50 MPa)	CCTP lot n°1 : Gros oeuvre
Gestion des eaux pluviales de la toiture	La structure est en avancée de 1,30m environ de la façade. Elle présentera une toiture de l'ordre de 18,86m² (extension hors tous de 17,33x1,32). Il conviendra de nous transmettre le plan de toiture, dimensionnement des évacuations, ainsi que le principe de raccordement avec le bardage existant. Nous préciser le mode d'évacuation en pied de bâtiment.	- Notice descriptive estimative - APS-APD octobre 2025 - CM01-A-SGAMI OUEST-GENDARMERIE TOURS-Plan d'ensemble - Plan 01-03 DPC4
Massifs béton du portique	Il conviendra de nous transmettre les plans de coffrage et ferrailage des massifs en phase exécution. Ceux-ci devront prendre en compte les éventuels ouvrages existants proches. Prévu dans la pré-étude 4 massifs de dimension 600x600x600 avec articulation de la structure métallique. Béton de classe C25/30	- CM01-A-SGAMI OUEST-GENDARMERIE TOURS-Plan d'ensemble - C8117_DDC_REV 0 [STRUCTURE PORTE]
Porte à empilement vertical	Il conviendra de nous transmettre l'ensemble de la documentation de la porte à empilement et plan en phase exécution afin de vérifier les critères tel que rappelé au CCTP. Prévu type MEGADOOR VL3190 ou équivalent de dimension 16,35x4,52m de hauteur libre.	CCTP lot 3 - porte sectionnelle